



Contrat de travail coupé en 2 contrats quelles conséquences ?

Par **djehouty**, le **14/04/2008** à **14:30**

Bonjour,

Je travaille pour un Groupe qui comprend plusieurs entités juridiques. Aujourd'hui, mon contrat me lie avec une seule entité juridique.

Mon employeur m'a indiqué qu'il désirait me mettre sur 2 entités juridiques.

C'est à dire que je vais avoir deux fiches de paie.

Ai-je le droits de refuser ?

Si mon refus aboutit à un licenciement, est-ce que je peux prétendre aux assidic et si oui, dans quel conditions ?

Je travaille dans cette entreprise depuis 2000

Merci pour votre réponse.